



Commune de Saint-Robert

*Convocation du 31 mars 2025*

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre, à 19 heures et vingt-deux minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

**PRESENTS :** M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, M Laurent FAUCHER, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Sylvie FOUQUET et Mme Stéphanie COLAS.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Olivier DESMAISON donne pouvoir à Mme Josy ACHARD ;  
Mme Lily MOLENKAMP donne pouvoir au Maire.

**ABSENTS NON-EXCUSÉS :** M Christophe MESMIN et Mme Laetitia MAURI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Josy ACHARD

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du PV de la séance du 20 juin 2025 ;
- Affection du résultat 2024 – modification : Délibération ;
- Travaux de voiries rue des Bernardoux et Puy de Guimont – prévoir imputation : Délibération ;
- FDEE – Extension de l'éclairage rue Edouard Blanchard : Délibération ;
- AGGLO DE BRIVE – Approbation constitution d'un groupement de commande : Délibération ;
- Don de l'œuvre de la Chapelle à la commune : Délibération ;
- Questions diverses



Commune de Saint-Robert

**1. Approbation du PV de la séance du 20 juin 2025**

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité,  
DÉCIDE de valider le PV de la séance du 20 juin 2025.

**2. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 – MODIFICATION : Délibération 2025\_27**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Considérant les éléments suivants :

**1- Sur la détermination du résultat de fonctionnement**

année précédente	année courante	résultat cumulé
52 618,65	75 957,47	128 576,12

**2- Sur le besoin réel de financement**

année précédente	année courante	résultat cumulé	Compte
2 349,67	-88 320,88	-85 971,21	001

Restes à réaliser dépenses

26 658.00
-59 313.21

Restes à réaliser recettes

Besoin réel (signe -)

**3- Sur l'affectation du résultat**

En priorité au report déficitaire

59 313.21
0,00
69 262.91

*Compte 1068*

Virement à l'investissement

*compte 1068*

Affectation compl. en réserves

*Compte 002*

Report à nouveau créditeur


*Compte 002*

Déficit à reporter



Commune de Saint-Robert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'UNANIMITE cette délibération.

**3. TRAVAUX DE VOIRIES RUE DES BERNARDOUX ET PUY DE GUIMONT – PRÉVOIR IMPUTATION : Délibération 2025\_28**

Les entreprises EUROVIA et FREYSSINET LALIGAND BTP ont réalisé des travaux de voiries pour améliorer les routes au Puy de Guimont et aux Bernardoux.

Actuellement, il n'y a pas de disponibilité des crédits au compte 21. Par conséquent, impossible de régler les factures. La trésorerie propose d'imputer ces factures de travaux voiries au compte 2151.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'UNANIMITE cette délibération.

**4. FDEE – EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE RUE EDOUARD BLANCHARD : Délibération 2025\_29**

Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, l'installation d'un lampadaire sera nécessaire dans le virage de la rue Edouard Blanchard car ce virage n'était pas éclairé.

Le montant des travaux est de : 7 291.58 €

Le reste à réaliser de la Commune s'élève à : 3 948 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'UNANIMITE cette délibération.

**5. AGGLOMÉRATION DE BRIVE – APPROBATION DE LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE : Délibération 2025\_30**

Les bâtiments recevant du public (ERP) et les bâtiments régis par le code du travail sont soumis à des obligations de vérification règlementaires et périodiques.



## Commune de Saint-Robert

Ces vérifications concernent notamment des installations électriques, gaz, chauffage, cuisson, ascenseur, portes automatiques, appareil de levage, désenfumage, système de sécurité incendie et installations supérieures à 1 mégawatts,...

Dans un intérêt économique, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive se propose de monter un nouveau groupement de commande pour renouveler ce marché de prestations et de vérifications techniques qui porteront sur environ 430 bâtiments.

Le groupement comprendra :

- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive,
- Les communes d'Allassac, Brive-la-Gaillarde, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Noailles, Sadroc, Saint-Bonnet La Rivière, Saint-Cyr la Roche, Saint-Pardoux de l'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte-Féréole, Turenne, Vars-sur-Roseix, Vignols.
- Le CCAS de BRIVE

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive sera coordinatrice du groupement. Ce marché comportera un lot unique et sera de type marché à bons de commande avec un montant maximum pour chaque commune, suivant la procédure d'Appel d'Offre Européenne conformément aux articles R2162-2 2, R2162-4 2, R2162-12, R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il sera conclu pour les exercices 2026/2027/2028/2029.

COMMUNE	Montant total HT du marché (estimé pour les 4ans)	Montant total TTC du marché (estimé pour les 4ans)	Montant total HT du marché (MAXI pour les 4ans)
SAINT-ROBERT	2 016.00 €	2 419.20 €	4 368.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, les communes d'Allassac, Brive-la-Gaillarde, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Noailles, Sadroc, Saint-Bonnet La Rivière, Saint-Cyr la Roche, Saint-Pardoux de l'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte-Féréole, Turenne, Vars-sur-Roseix, Vignols, le CCAS de Brive, ainsi que la convention s'y afférant,
- De désigner un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres de la commission d'Appel d'Offres de la ville de Brive pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,



Commune de Saint-Robert

Monsieur Jacques VEYSSIERE en tant que TITULAIRE ;

Monsieur Jean-Daniel VILATTE en tant que suppléant,

- D'autoriser le lancement d'un appel d'offre européen,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et marchés relatifs à cette opération,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'imputer les dépenses correspondantes aux natures 6156 et 2158.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'**UNANIMITE** cette délibération.

#### **6. DON DE L'ŒUVRE DE LA CHAPELLE À LA COMMUNE : Délibération 2025\_31**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2541-12, Monsieur le maire communique au conseil municipal l'acte public reçu par Monsieur Sacha GHILARDI le 15 août 2025, par lesquels Madame HAMPIKIAN Sylvie élue de la commune, Monsieur ACHARD Claude, Maire de la commune, Monsieur DESMAISON Olivier et Monsieur LUÇON Jean-Pierre, élus de la commune ont fait donation entre vifs à la commune de SAINT-ROBERT, sans aucune charge ni condition, d'une somme de 500 euros.

Le conseil municipal,

**Considérant** que la donation dont il s'agit n'impose ni charges, ni conditions à la commune ; que la situation de fortune du donateur lui permet de faire cette libéralité sans nuire à sa famille,

Accepte la donation faite à la demande d'Olivier DESMAISON par Monsieur Sacha GHILARDI pour l'œuvre « Adam et Eve ».

M. LUÇON, Mme HAMPIKIAN et M. ACHARD ne prenant pas part au vote, sortent de la salle. Mme ACHARD Josy demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'**UNANIMITE** cette délibération.



Commune de Saint-Robert

## 7. Questions diverses

- ✓ Monsieur le Maire, informe aux membres du Conseil : sur la communication durant la période de préélection comme l'indique l'article L. 52-1 ; et sur la réserve parlementaire de pré-election.

Arrivé de Monsieur FAUCHER à 19h50. Le Maire a exposé les éléments qu'il avait manqué.

Le maire explique que les élections municipales de 2026 se feront à la proportionnelle. Une liste complète sera composée de neuf conseillés au minimum. La demande de subvention d'AFM Téléthon : la décision appartiendra aux membres du conseil de la prendre car Monsieur et Madame ACHARD sont représentants de l'association sur la commune.

Demande de définir l'emplacement du Jardin du Souvenir au nouveau cimetière et présente un devis d'un montant de 1 500 €.

La mairie est obligée de prendre une mutuelle via le Centre de Gestion à partie du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il informe que se sera la MNT qui va s'occuper de la prévoyance et de la santé.

La rénovation de l'église va être retardé car la subvention par la DRAC n'a pas été accordé. M. CHAUPRADE et le Maire sont en train de trouver une solution pour avoir une subvention.

Sur le meeting du RN qui aura lieu le 27 septembre.

Sur l'apéro républicain qui aura lieu le 27 septembre.

- ✓ Madame Josy ACHARD, informe aux membres du Conseil : le repas des aînés aura lieu le jeudi 11 décembre 2025 autour d'un spectacle « surprise » et un traiteur a été retenu pour l'évènement, avec un très bon menu.

Le tournage du film s'est bien déroulé et fait remonter le problème des commerçants qui ont moins vendu durant cette période.

- ✓ Madame Sylvie HAMPIKIAN, informe aux membres du Conseil : le Bilan de fréquentation de Terra Aventura, depuis mai, a fait venir près de 10 000 personnes.

- ✓ Monsieur Jean-Pierre LUÇON, informe les membres du Conseil : les travaux d'assainissement reprendront le 16 octobre 2025.

Les travaux du stade concernant les projecteurs ont été réparé.

La question de maintenir la Foire au Veaux de décembre 2025 s'est posé. Une décision sera prise courant octobre.

Départ de Monsieur Jean-Pierre LUÇON et Madame Sylvie FOUQUET à 20h34.



Commune de Saint-Robert

Le Conseil Municipal s'est terminé à 20h45.

<b>Le Maire</b> <b>Claude ACHARD</b> 	<b>Secrétaire de séance</b> <b>Josy ACHARD</b> 
--	---

